

**COMMUNE DE  
SAINT-GENEST-MALIFAUX**

Code Postal : 42660  
Téléphone : 04 77 51 20 01  
Fax : 04 77 51 26 71

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 01 SEPTEMBRE 2023**

Délibération n° 2023-06-64

Date de la convocation : 26 août 2023

Nombre de conseillers en exercice : 23  
Nombre de conseillers présents : 17  
Nombre de procurations : 5  
Votes :

Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0

**Le premier septembre deux-mil-vingt-trois à vingt-heures**, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-GENEST-MALIFAUX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Vincent DUCREUX, Maire de la commune.

**Membres présents :**

DUCREUX Vincent, SEUX Christian, MANDON Geneviève, ROCHETTE Yvette, THOUMY Denis, DUCHAMP Françoise, SANTIAGO François, MERLE Evelyne, BASTY Jean Pierre, FAURE Pascal, LAROIX Laurence, BESSON Hélène, BASTY Cécile, CROZET Hélène, EBOLI Laure, LESCANNE Etienne, RAYMOND Jonathan.

**Procurations :** ROCHETIN Pascale procuration à MANDON Geneviève  
TEYSSIER Michel procuration à THOUMY Denis  
CHAVANA Jean-Luc procuration à BASTY Jean-Pierre  
ORJOL Jessica procuration à CROZET Hélène  
LARGERON Olivier procuration à SEUX Christian

**Absents excusés :** MASSARDIER Alexandre

**Secrétaire :** FAURE Pascal

---

**OBJET : ADMISSION EN NON-VALEUR DE PRODUITS IRRECouvrABLES**

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'à la demande de Madame la Comptable du Trésor, un état détaillé de recettes à hauteur de 728,57 € correspondant à plusieurs titres émis depuis 2019 auprès de différents tiers et qui n'ont pu être recouverts par les services du Trésor Public doit être effacé par la collectivité.

Il demande à l'assemblée de bien vouloir accorder décharge au comptable et admettre en non-valeurs cette somme répartie comme suit :

- 241,24 € sur le compte 6541 du budget principal
- 221,43 € sur le compte 6541 du budget eau
- 265,90 € sur le compte 6541 du budget assainissement

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, ADMET en non-valeur la somme de 728,57 € répartie comme ci-dessus et AUTORISE le maire à signer les documents afférents.

ONT SIGNE AU REGISTRE LE MAIRE ET LE SECRETAIRE DE SEANCE.  
COPIE CERTIFIEE CONFORME.

A SAINT GENEST MALIFAUX, le 2 septembre 2023.

Le Maire  
Vincent DUCREUX

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202244-20230901-2023-06-64-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/09/2023

